

NOUVELLE GRILLE DE PH : UNE ARNAQUE !

Le fameux Ségur de la santé a accouché d'une refonte de la grille de praticien hospitalier (PH) qui ne répond absolument pas aux besoins de revalorisation de la profession et qui, par ailleurs, s'avère une arnaque dans son application concrète.

En effet, le gouvernement met en place cette nouvelle grille en deux étapes. La première supprime les 3 premiers échelons avec une progression de carrière qui reprend les montants de rémunération bloqués depuis 2016 et nous restons en attente d'un deuxième décret créant 3 échelons supplémentaires en fin de carrière intégrant une augmentation de rémunération pour ces seuls 3 échelons. Regardons de plus près ces mesures :

- la durée de carrière passe de 24 ans à 32 ans pour accéder au futur 13^{ème} échelon ;
- la suppression des 3 premiers échelons constitue une avancée pour une faible partie des nouveaux PH, car bien souvent, l'intégration dans le statut est tardive et la reprise d'ancienneté permettait déjà un grand nombre d'entre eux d'accéder directement à cet échelon ;
- les PH nommés avant 2020 ne bénéficieront d'aucun reclassement dans la grille et seront donc défavorisés par rapport à leurs collègues intégrant le statut cette année ;
- pour les plus anciens, la carrière s'allonge avec peu de chance de pouvoir atteindre le 13^{ème} échelon avant 62 ans ;
- pour l'instant, nous n'avons aucune garantie de reprise de l'ancienneté pour les PH actuellement au 13^{ème} échelon et reclassés au 10^{ème} pour pouvoir accéder directement à ces nouveaux échelons.

Alors que nous traversons une grave crise d'attractivité du métier, ces mesures ne sont pas à la hauteur des enjeux. Par ailleurs, les médecins qui se sentiront floués risquent d'accélérer leur décision de quitter l'hôpital public. En effet, actuellement, 25 % des postes de PH sont vacants et les démissions se multiplient avec une explosion de l'intérim. Par ailleurs, ce sont bien les hôpitaux publics qui assurent la continuité du service public 24 h sur 24 h, 365 jours par an, ce qui est à l'origine d'une pénibilité qui n'est absolument pas valorisée. Il est donc compréhensible qu'un certain nombre de nos collègues part dans le privé pour échapper à cette contrainte et pour pouvoir améliorer leurs conditions de travail, qui plus est le plus souvent avec une meilleure rémunération.

En conséquence, nous invitons les PH à être particulièrement vigilants lors de la demande de signature du document de reclassement dans les nouveaux échelons. Il faut absolument exiger que l'ancienneté dans l'échelon soit notée, y compris pour les PH au 13^{ème} échelon. Pour ces derniers, il n'y a aucune urgence à signer ce document, car il sera nécessaire de le modifier début 2021 lors de la parution du texte instaurant les 3 nouveaux échelons.

Le Ségur de la santé est donc totalement insatisfaisant et ce n'est pas l'augmentation en deux fois de l'indemnité de service public exclusif qui nous apportera le choc d'attractivité indispensable pour arrêter l'hémorragie et pour que les jeunes aient envie de venir travailler à l'hôpital public.

NOS REVENDICATIONS IMMÉDIATES SONT SIMPLES :

- ➔ une grille restant sur une durée de carrière de 24 ans avec un 1^{er} échelon à 5 000 euros nets et un 13^{ème} échelon à 10 000 euros nets ;
- ➔ un doublement du tarif de l'indemnité de garde et de celle du temps de travail additionnel avec un doublement des cotisations retraite sur ces deux indemnités.